



CHALLENGE CAUSSES et CASTINE 2023

Reglement particulier

Article 1 :

Le concurrent participant à ce challenge, doit être licencié soit à l'ASA Route d'argent, soit à l'ASA Castine.

Article 2 :

Le concurrent participant à ce challenge, doit être sur la liste des autorisés au départ des Rallyes Terre de Causses et Castine Terre d'Occitanie 2023.

Article3 :

Lors de l'assemblée générale de l'ASA Castine 2023, un tirage au sort concernant les concurrents éligibles à ce challenge et licenciés à l'ASA Castine sera effectué. Le concurrent tiré au sort aura pour gain l'engagement du Rallye terre des Causses 2024 offert par l'Ecurie Uxello.

Article 4 :

Lors de l'assemblée générale de l'ASA route d'Argent 2023, un tirage au sort concernant les concurrents éligibles à de challenge et licenciés à l'ASA Route d'Argent sera effectué. Le concurrent tiré au sort aura pour gain l'engagement du Rallye Castine Terre d'Occitanie 2024 offert par l'Ecurie des 1000 Tours.

Article 5 :

En aucuns cas, les engagements offerts ne pourront être échangés ou reportés.